



CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

Secrétariat Exécutif

RAPPORT DE L'ATELIER

"Pour une meilleure compréhension de la place de la pêche et des aires marine protégées dans l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT".



**Casablanca-Maroc
18-19 mai 2026**

I. Rappel du contexte de la réunion

L'adoption, le 19 juin 2023, puis l'entrée en vigueur, le 17 janvier 2026 de l'Accord relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, marquent une avancée majeure dans la gouvernance collective de l'Océan.

Cet Accord constitue le premier instrument juridique international contraignant consacré spécifiquement à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine en zones au-delà de la juridiction nationale (ZAJN).

Dans ce contexte et conformément à sa Stratégie 2025–2027 ainsi qu'aux orientations de la Déclaration de la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des ministres annoncée à Abidjan, le 24 avril 2025, notamment l'adhésion aux instruments juridiques internationaux et l'accompagnement des Etats membres pour leur mise en œuvre, la COMHAFAT a organisé, les 18 et 19 mai 2026, à Casablanca, un atelier régional sous le thème :

« Pour une meilleure compréhension de la place de la pêche et des aires marines protégées dans l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT ».

Cet atelier vise à renforcer la compréhension des enjeux du BBNJ et de ses implications pour les pêcheries et les aires marines protégées, à identifier les besoins et priorités des États membres ainsi qu'à promouvoir une coordination régionale renforcée et une participation active des États aux futurs processus de gouvernance et de mise en œuvre de l'Accord BBNJ.

II. Ouverture de l'atelier

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par la participation de hauts responsables gouvernementaux, diplomatiques et institutionnels, témoignant de l'intérêt stratégique accordé à la thématique du BBNJ et aux enjeux liés à la gouvernance durable des océans dans la région COMHAFAT.

Ont participé à l'atelier les représentants des États membres suivants : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Étaient également présents des représentants d'organisations régionales, d'institutions techniques et de partenaires internationaux, notamment :

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),
- Le Président du réseau COMHAFAT des instituts africains de recherche halieutique (RAFISMER) ;
- Le Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC) ;
- Le Bureau européen pour la conservation et le développement (EBCD) ;
- La Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC) ;
- L'Agence des pêches du Japon ;
- L'Organisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA) ;
- L'Observatoire des médias pour une pêche durable en Afrique (OMPDA).

La liste nominative de tous les participants est jointe en annexe II.

III. Sessions techniques de la réunion

Les travaux se sont déroulés sur deux journées autour de cinq sessions thématiques permettant aux participants d'aborder progressivement les dimensions juridiques, techniques, institutionnelles et opérationnelles de l'Accord BBNJ.

La première journée a été consacrée aux fondements du traité et aux interactions entre conservation de la biodiversité marine et gestion des pêches. La seconde journée a porté sur les réalités nationales et régionales de la mise en œuvre du BBNJ ainsi que sur les priorités stratégiques des États membres en vue de la COP1, prévue en janvier 2027 au siège des Nations-Unies, à New-York.

L'ordre du jour provisoire a été adopté à l'unanimité sans modification. Il est en annexe I.

Session 1 : Introduction à l'Accord BBNJ – Cadre stratégique, juridique et technique

Modérateur : M. Iván López Van der Veen, Président du LDAC/Union Européenne.

Cette session avait pour objectif de présenter le cadre général de l'Accord BBNJ, ses principaux piliers ainsi que ses implications et les **enjeux pour les États en développement**. Les interventions ont rappelé que le traité constitue un accord d'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, structuré autour de quatre piliers fondamentaux : 1) **les ressources génétiques marines et le partage juste et équitable des avantages**, 2) **les outils de gestion par zone y compris les aires marines protégées**, 3) **les évaluations d'impact environnemental**, et 4) **le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines**.

Les participants ont insisté sur le principe selon lequel l'Accord devrait être appliqué **sans porter atteinte** aux **mandats des ORP et des ORGP** ainsi que sur le **rôle central de la science** dans la gouvernance de l'Océan océans.

Les échanges ont également mis en évidence **les défis** auxquels font face les États en développement et petits États insulaires, notamment en matière de capacités scientifiques, techniques et financières, tout en soulignant les **opportunités offertes** par le transfert de technologies, le partage des avantages et le renforcement de la coopération régionale. Un appel a été lancé en faveur **d'une position coordonnée**, du développement d'un **centre régional d'excellence** et de la formation d'une nouvelle génération d'experts africains du BBNJ.

✓ **Enjeux de l'Accord BBNJ pour les États membres de la COMHAFAT**

L'Accord BBNJ représente à la fois une opportunité stratégique et un défi majeur pour les États membres de la COMHAFAT en matière de gouvernance des océans, de conservation de la biodiversité marine et d'utilisation durable des ressources halieutiques. Les **principaux enjeux** portent sur l'adaptation des cadres juridiques et institutionnels, le renforcement des capacités scientifiques et techniques, l'accès aux financements et aux technologies marines ainsi que la participation effective aux mécanismes internationaux de gouvernance des océans et aux futures Conférences des Parties.

Il offre également des **perspectives importantes** en matière de coopération régionale, de partage des expertises, de recherche scientifique, de surveillance maritime et de protection des ressources halieutiques et des écosystèmes marins.

Les États membres ont toutefois souligné que le **principal défi** réside dans la capacité à traduire les engagements internationaux en **mécanismes nationaux et régionaux opérationnels**, à travers une coordination renforcée, une mobilisation des ressources et une participation cohérente aux processus décisionnels du BBNJ.

Session 2 : Les outils de gestion par zone et les aires marines protégées et leur mise en œuvre

Modérateur : M. Maximilian Schwarz, Chargé des affaires internationales, EBCD

Cette session était consacrée aux enjeux liés à l'établissement des outils de gestion par zone y compris les aires marines protégées en ZAJN. Les présentations ont montré que, malgré l'importance écologique des zones situées au-delà des juridictions nationales, leur niveau de protection demeure extrêmement faible.

Les intervenants ont insisté sur l'importance d'une coordination étroite entre les mécanismes de conservation et les organisations régionales de gestion des pêches afin d'éviter les chevauchements institutionnels et de garantir une gestion efficace des espaces marins. Les échanges ont également souligné le rôle essentiel de la science, de la connectivité écologique et des données scientifiques dans la conception des futures aires marines protégées.

La région COMHAFAT, bien que disposant de zones marines prioritaires à haute valeur écologique, ne dispose actuellement d'aucune aire marine protégée en ZAJN. Les participants ont ainsi appelé à renforcer la ratification de l'Accord, la mobilisation des financements, les capacités scientifiques et la préparation des États membres aux futures réunions de la Conférence des Parties.

Session 3 : Accord BBNJ et gestion des pêches

Modérateur : M. Driss Meski, expert en politique internationale de la pêche

Les échanges ont mis en évidence les **interactions** entre les outils de gestion par zone, y compris, les aires marines protégées, les études d'impact environnemental et la **gestion des pêches** en ZAJN. Les participants ont insisté sur la nécessité d'une **coordination** étroite entre l'Accord BBNJ et les organisations régionales de gestion des pêches, tout en respectant leurs mandats et en capitalisant sur leur expertise scientifique et opérationnelle afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et complémentaire de l'accord.

Les discussions ont confirmé que la biodiversité marine constitue le fondement des pêcheries durables et que **la conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes** doivent être considérées comme **complémentaires**.

Les opérateurs de la pêche en ZAJN ont exprimé des préoccupations relatives à **l'application concrète des mesures de gestion** notamment les fermetures de zones, les mécanismes de contrôle et les dispositifs de conformité. Les échanges ont ainsi mis en évidence la nécessité d'un cadre de mise en œuvre plus clair, fondé sur des bases scientifiques solides et appuyé par un renforcement des capacités institutionnelles, du partage des données et de la coopération entre les acteurs compétents directement concernés.

La session a également mis en avant le **rôle de la FAO** dans l'accompagnement des États pour la ratification et la mise en œuvre du BBNJ, à travers l'assistance technique, le renforcement des capacités, le développement des systèmes d'échanges de données et l'appui à la coopération régionale.

Session 4 : État des lieux et processus de mise en œuvre de l'Accord BBNJ dans la région COMHAFAT

Modérateur : Dr Ichiro Nomura, Conseiller spécial, Agence des pêches du Japon

L'objectif de cette session était de dresser un état des lieux de la mise en œuvre de l'Accord BBNJ au sein des États membres de la COMHAFAT, à partir des présentations nationales et des échanges entre participants.

Les présentations ont mis en évidence une dynamique politique globalement favorable au BBNJ dans la région COMHAFAT. À ce jour, 19 États membres ont signé l'Accord et 10 l'ont déjà ratifié ou engagé des processus avancés de ratification au niveau national.

Les échanges ont toutefois montré des **niveaux d'avancement variables** entre les États membres. Certains pays ont déjà engagé des réformes juridiques et institutionnelles, mis en place des mécanismes de coordination nationale et élaboré des feuilles de route pour la mise en œuvre du Traité, tandis que d'autres ont souligné être confrontés à **des contraintes** scientifiques, techniques et financières nationales importantes.

Les participants ont souligné les **opportunités offertes** par l'Accord, notamment en matière de protection des ressources halieutiques au-delà des ZEE, d'accès aux financements internationaux, de renforcement des capacités et de transfert de technologies marines. Ils ont également attiré l'attention sur les risques liés **aux retards de ratification ou de mise en œuvre**, notamment la marginalisation des États membres dans les futurs mécanismes de gouvernance de la ZAJN.

À l'approche de la CoP1, les échanges ont mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination régionale, l'harmonisation des positions des États membres ainsi que la préparation des réunions statutaires.

A cet égard, **la COMHAFAT** a été unanimement le cadre institutionnel et régional le mieux indiqué pour la concertation, la coordination, la mutualisation des moyens, le renforcement des capacités et l'accompagnement des États membres dans la mise en œuvre progressive et coordonnée de l'Accord BBNJ.

Session 5 : Priorités nationales et régionales pour la mise en œuvre du BBNJ et préparation de la CoP1

Modérateur : Dr Bernal Chavarría, Juriste en Droit International – OSPESCA

Cette session a permis d'identifier les principales priorités nationales et régionales pour une mise en œuvre effective de l'Accord BBNJ et une participation coordonnée des États membres aux futures Conférences des Parties. Elle a constitué un des moments clé de dialogue car elle a permis à l'ensemble des participants d'échanger sur les besoins nationaux en matière d'adhésion et de mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de réflexion collective pour la construction d'un positionnement régional solidaire et cohérent, afin que les États membres de la COMHAFAT s'expriment d'une seule voix lors des prochaines CoP/BBNJ.

Aussi, au cours de ce dialogue, le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT a illustré les résultats des réponses au questionnaire qu'elle a préparé et envoyé à ses États membres pour identifier les besoins et les attentes au regard de ce nouveau Traité international. Ces résultats se présentent comme suit :

A- Priorités nationales de mise en œuvre de l'accord BBNJ

- Accélérer la ratification de l'Accord BBNJ et l'harmonisation des cadres juridiques nationaux avec ses dispositions
- Mettre en place des mécanismes permanents de coordination intersectorielle associant les institutions compétentes, notamment l'environnement, la pêche, les institutions de recherche scientifique...
- Renforcer les capacités scientifiques, techniques et juridiques en matière d'évaluation de l'impact environnemental des outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées en ZAJN ainsi qu'au niveau des ressources génétiques marines ;
- Contribuer au développement des systèmes nationaux de suivi, de contrôle et de surveillance des activités maritimes, ainsi que les capacités de collecte, de gestion, d'analyse et de partage et de gestion des données marines ;
- Renforcer la coordination des services gouvernementaux concernés au niveau national afin d'assurer l'harmonisation des positions et des actions relatives à la mise en œuvre du BBNJ

B- Contraintes (Au cas par cas-Ces contraintes ne sont pas généralisées à l'ensemble des Etats membres) :

- Faible capacité technique et scientifique de certains États ;
- Insuffisance des financements dédiés à la mise en œuvre ;
- Complexité des mécanismes de gouvernance internationale ;
- Risque de marginalisation des Etats en développement dans les processus décisionnels ;
- Besoin d'une articulation cohérente avec les organisations régionales existantes.

C- Priorités régionales & soutien attendu

- Renforcer la coopération régionale en matière de gouvernance de l'Océan.
- Mutualiser les moyens des Etats membres et leurs capacités scientifiques et techniques ainsi que la création de centre d'excellence de recherche maritime et océanique dans la région COMHAFAT ;
- Coordonner et harmoniser la position des Etats membres lors des sessions de la Conférence des Parties (CoP) ;
- Développer une plateforme régionale de partage des données scientifiques et halieutiques en relation avec le Traité BBNJ ;
- Transfert de technologies marines et accès aux outils numériques et satellitaires ;
- Appuyer financièrement les programmes de surveillance, de suivi et de contrôle (MSC) existants;
- Accompagner les Etats en développement dans la préparation et la participation aux processus de négociation et de gouvernance du BBNJ ;
- Préserver les attributions et le périmètre de compétence des Organisations sous-régionales et régionales de pêche et de gestion des pêches (ORP & ORGP)

D-Perspectives au niveau des prochaines réunions « CoP/BBNJ »

D.1 Gouvernance et participation équitable

- Promouvoir une gouvernance mondiale de l'Océan inclusive, équitable et transparente ;
- Veiller à ce que le traité BBNJ n'affecte les droits souverains des Etats ;
- Assurer une représentativité équilibrée des pays au niveau des instances opérationnelles du BBNJ ;
- Assurer une prise de décision transparente, inclusive et fondée sur le consensus ;
- Respecter le principe de justice environnementale et d'équité intergénérationnelle ;
- Préserver la cohérence avec les cadres des Organismes sous-régionaux et régionaux de pêche et de gestion des pêches existants ;

D.2 Accès aux ressources génétiques marines et partage des avantages

- Mettre en place un mécanisme opérationnel, simple et équitable de partage des avantages ;
- Garantir l'accès effectif aux ressources génétiques marines pour la recherche scientifique ;
- Promouvoir une gouvernance mondiale de l'Océan inclusive, équitable et transparente ;
- Respecter le principe de justice environnementale et d'équité intergénérationnelle ;
- Assurer un partage des données et résultats scientifiques en temps réel.

D.3 Outils de gestion par zone y compris Aires marines protégées en ZAJN

- Renforcer la présence des Etats en développement dans les organes scientifiques et techniques ;
- Assurer des prises de décisions fondées sur des bases scientifiques solides ;
- Promouvoir une approche écosystémique intégrée reliant les zones côtières, les eaux sous juridiction nationale et les zones situées au-delà de la juridiction nationale ;
- Tenir compte des activités socio-économiques et sectorielles existantes ;
- Veiller à la coordination avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes.

D.4 Études d'impact environnemental (EIE)

- Établir des procédures claires, harmonisées et non discriminatoires ;
- Renforcer les capacités nationales pour la conduite et l'évaluation des EIE ;
- Assurer un mécanisme de suivi international équilibré ;

D.5 Renforcement des capacités et transfert de technologies marines

- Garantir un transfert effectif, durable et accessible des technologies marines ;
- Mettre en place un financement prévisible et pérenne ;
- Développer des programmes de formation adaptés aux besoins des États en développement.

Recommandations

Les participants à l'atelier régional de l'ATLAFCO, réuni à Casablanca les 18 et 19 mai 2026 sur le thème du rôle de la pêche et de l'outil de gestion par zone (AGZ), y compris les aires marines protégées, dans l'Accord BBNJ et sa mise en œuvre dans la région de l'ATLAFCO, après avoir examiné les questions juridiques, institutionnelles, scientifiques et opérationnelles liées à la mise en œuvre dudit Accord, recommandent ce qui suit:

PRÉAMBULE

- Rappelant que l'Accord BBNJ, adopté le 19 juin 2023 et entré en vigueur le 17 janvier 2026 constitue un complément essentiel à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale ;
- Considérant l'importance stratégique des ressources marines et de la haute mer pour la sécurité alimentaire, la résilience écologique, le développement économique et les intérêts légitimes des États membres de la COMHAFAT ;
- Réaffirmant la nécessité d'une gouvernance de l'Océan fondée sur la coopération, l'équité, la science, la durabilité et le respect des compétences des institutions sous-régionales, régionales et internationales compétentes ;
- Reconnaisant le rôle central des organisations sous-régionales et régionales de pêche et gestion des pêches, ainsi que la nécessité d'assurer la complémentarité entre leurs mandats et les mécanismes prévus par l'Accord BBNJ ;
- Soulignant l'importance du renforcement des capacités, du transfert de technologies marines, de l'accès au financement, du partage des données scientifiques et de la coordination intersectorielle pour une mise en œuvre efficace et équilibrée de l'Accord BBNJ ;
- Reconnaisant l'importance pour les autorités de la pêche de s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre de l'Accord BBNJ ;
- Constatant la nécessité pour les États membres d'élaborer des positions nationales consolidées et une voix régionale harmonisée au sein des processus décisionnels de la Conférence des Parties (CoP);

Les représentants des États membres de la COMHAFAT :

1. Expriment leur volonté d'accélérer la ratification de l'Accord BBNJ, d'adapter, le cas échéant, les politiques et législations régionales et nationales à ses exigences et d'établir les mécanismes institutionnels et opérationnels nécessaires à sa mise en œuvre ;
2. Soulignent la nécessité de renforcer la coordination régionale sous l'égide de la COMHAFAT afin de promouvoir, dans le cadre des négociations internationales et des organes de gouvernance du Traité BBNJ, une position commune, cohérente, coordonnée et proactive de ses États membres ;
3. Encouragent, aux niveaux national et régional, l'institutionnalisation de mécanismes de coordination intersectoriels impliquant les parties prenantes concernées, en vue d'assurer des positions harmonisées et un suivi efficace de la mise en œuvre de l'Accord ;
4. Reconnaisent le rôle central des organisations sous régionales et régionales de pêche et de de gestion des pêches et la nécessité d'assurer la complémentarité entre leurs mandats et les mécanismes prévus par l'Accord BBNJ ;

5. Indiquent que la mise en œuvre de l'Accord BBNJ doit être effectuée de manière coordonnée avec les organisations régionales de gestion des pêches et les autres cadres compétents, tout en respectant leurs mandats respectifs et en évitant les chevauchements institutionnels ;
6. Soulignent que les activités de pêche doivent être dûment prises en compte dans les processus d'identification, de création, de gestion, de suivi et d'évaluation des aires marines protégées, y compris les aires marines protégées situées au-delà des juridictions nationales conformément aux principes et approches généraux de l'Accord, en particulier les approches de précaution et écosystémiques ainsi que le principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes ;
7. Appellent au renforcement des capacités scientifiques, techniques, juridiques et institutionnelles des États membres, notamment en ce qui concerne la participation aux mécanismes BBNJ, aux évaluations d'impact environnemental, aux négociations internationales et à la défense des intérêts régionaux et africains ;
8. Soulignent la nécessité de garantir un partage effectif, juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques marines, du transfert de technologies marines et de l'accès aux mécanismes de financement pour les États membres dans le cadre de cet Accord ;
9. Recommandent le renforcement, par le biais de la coopération régionale, des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) des activités de pêche dans les zones situées au-delà des juridictions nationales, ainsi que l'amélioration des mécanismes de collecte, d'échange et de partage des données et informations scientifiques entre les États membres ;
10. Encouragent la promotion d'une approche intégrée fondée sur les écosystèmes et basée sur la connectivité écologique entre les aires marines protégées côtières et celles situées dans la zone située au-delà de la juridiction nationale, afin d'assurer la cohérence des efforts de conservation et la gestion durable des ressources marines partagées ;
11. Invitent la COMHAFAT, avec le concours de ses partenaires régionaux et internationaux concernés, à identifier des mécanismes d'assistance technique, institutionnelle et financière durables pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord et assurer une participation de ses États membres active, structurée, efficace et durable au processus BBNJ ;
12. Soulignent la nécessité de développer les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation, de communication et de mobilisation des différentes parties prenantes concernées.

Casablanca (Maroc), le 19 mai 2026

Annexe I : ordre du jour

Heure	Activités	
Jour 1: Lundi 18 mai 2026		
09h00 - 09h30	Accueil des participants	
Séance d'ouverture officielle <i>Modérateur : Mr. Abdennaji LAAMRICH (COMHAFAT)</i>		
09h30 - 10h00	<ul style="list-style-type: none"> - Allocution du Royaume du Maroc (Etats hôte) - Mot de bienvenue du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT - Allocution de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon au Royaume du Maroc - Allocution d'ouverture au nom de la présidence de la COMHAFAT - Présentation des participants - Lecture et adoption de l'ordre du jour 	
Session 1 : Introduction à l'Accord BBNJ : Cadre stratégique, juridique et technique <i>Modérateur : Mr. Iván López VAN DER VEEN, Président du Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC/UE)</i>		
10h00 - 11h00	<i>L'objectif de cette session est d'amener les États et les autres parties prenantes à mieux connaître et comprendre l'Accord BBNJ, notamment les droits et les obligations qu'il prévoit afin d'appuyer les efforts des États visant à y devenir parties et préparer sa mise en œuvre</i>	
	Présentation 1 : Aperçu général du de l'Accord BBNJ, les droits et obligations prévus et ses éléments transversaux	Dr. Bernal CHAVARRIA Expert en Droit international-Organisation des pêches et de l'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA)
	Présentation 2 : Enjeux du Traité BBNJ pour les Etats insulaires riverains et en développement	Mr. Driss MESKI Expert en politique internationale de la pêche, Ancien Secrétaire Exécutif de l'ICCAT.
	Présentation 3 : La recherche scientifique dans le cadre de l'Accord BBNJ et renforcement de l'interface science-politique pour la prise de décision	Dr. Mohamed NAJIH Institut National de Recherche Halieutique du Maroc, Président du réseau COMHAFAT des instituts africains de recherche halieutique (RAFISMER)
Discussions		
11h00-11h30	Photo de famille et Pause-café	Tous les participants
11h30 - 12h30	Présentation 4 : La cohérence entre les objectifs de conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes dans le cadre de l'Accord BBNJ	M. Maximilian Schwarz Chargé des affaires internationales Bureau Européen pour la Conservation et le Développement (EBCD)

	Présentation 5 : Coopération internationale, transfert de technologies et renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Accord	Dr. Abdelmalek FARAJ Expert international
Session 2 : Les outils de gestion par zone y compris les aires marines protégées et leur mise en œuvre		
<i>Modérateur</i> : M. Maximilian Schwarz , Chargé des affaires internationales, Bureau Européen pour la Conservation et le Développement (EBCD)		
	L'objectif de cette session est d'explorer les opportunités et les défis liés à l'établissement et à la gestion d'outils de gestion par zone, y compris des aires marines protégées pour les États membres ayant ratifié le Traité BBNJ	
12h30 -	Présentation 6 : Les risques et les opportunités génériques du Traité BBNJ en matière de gestion par zone	Dr. Darius CAMPBELL Commission des Pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC)
13h30	Présentation 7 : Mise en place des Aires marines protégées en ZAJN : Connectivité écologique, contribution à l'objectif 30x30 et évaluation d'impact	Dr. Hassan MOUSTAHD Administration Nationale des Océans et de l'Atmosphère (NOAA) des Etats-Unis
	Discussions	
13h30 -	Pause déjeuner	
14h30		
Session 3 : Accord BBNJ et gestion des pêches		
<i>Modérateur</i> : Mr. Driss MESKI , Expert en politique internationale de la pêche		
	L'objectif de cette session est de mettre la lumière sur l'impact de ce Traité sur la gestion des activités de pêche en ZAJN	
14h30 -	Présentation 8 : La pêche et l'Accord BBNJ : Approche de la FAO, orientations (Guide, Directives...) et appui à la mise en œuvre	Mrs. Sarah FAGNANI, Consultant juridique international en droit et politique de la pêche Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
17h00	Présentation 9 : L'Accord BBNJ et les Organisation Régionales de Gestion des Pêches : Coordination et coopération	Dr. Ichiro NOMURA Conseiller Spécial, Agence des Pêches du Japon
	Témoignage : Le point de vue des opérateurs privés de la pêche en ZAJN sur le traité BBNJ	Mr. Iván López VAN DER VEEN Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC/UE)
17h00	Pause-café et fin de la 1^{ère} journée	

Activités		
Jour 2 : Mardi 19 mai 2026		
Session 4 : La mise en œuvre de l'accord BBNJ dans la région COMHAFAT et processus COP1		
<i>Modérateur : Dr. Ichiro NOMURA, Conseiller Spécial, Agence des Pêches du Japon</i>		
	L'objectif de cette session est de dresser l'état des lieux de la mise en œuvre de cet Accord au niveau des Etats membres et illustrer le niveau de mise en œuvre dans d'autres Etats bordant l'Océan Atlantique-Cas des pays d'Amérique centrale	
09h00 - 11h00	- Enjeux du processus COP BBNJ pour les états en développement : Cas des états membres de L'OSPESCA	Dr. Bernal CHAVARRIA Expert en Droit international-Organisation des pêches et de l'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA)
	- Présentation de l'Etat des lieux de la mise en œuvre de l'accord BBNJ dans la région COMHAFAT	Présentations individuelles des représentants des Etats membres (max. 10 min)
	- Actions entamées par l'OMPDA pour encourager l'adhésion aux Accords et Traités internationaux de pêche notamment la BBNJ - Discussions	Mr. William TCHOKI, Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA, Bénin)
11h0 - 11h30	Pause-café	
Session 5 : Table rondes		
<i>Modératrice : Dr. Bernal CHAVARRIA, Expert en Droit international-Organisation des pêches et de l'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA)</i>		
	Cette session sera consacrée à la discussion de deux thèmes relatifs aux besoins juridiques et institutionnels au niveau national ainsi que l'identification des priorités régionales	
11h30 - 13h00	Thème 1 : Identification des besoins et priorités nationaux pour l'adhésion et la mise en œuvre de l'accord BBNJ	Tous les participants <i>Rapporteur : Mrs. Sarah FAGNANI</i>
13h00 - 14h00	Pause déjeuner	
14h00 - 15h30	Thème 2 : Positionnement des États membres de la COMHAFAT et priorités régionales	Tous les participants <i>Rapporteur : Mr. Driss MESKI</i>
15h30 - 16h30	Synthèse des recommandations pour la mise en œuvre effective et la contribution active des EM aux négociations CoP/BBNJ	Dr. Ichiro NOMURA
16h30 - 17h00	CoP BBNJ: 1. Etapes logistiques pour la réunion de la Conférence des Parties CoP1 (Janvier 2027) 2. Engagement des États membres de la COMHAFAT	Mr. Abdennaji LAAMRICH & Mr. Mohamed SADIKI (COMHAFAT)
17h00	Clôture des travaux et pause-café	

Annexe II : Liste des participants

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA
COOPÉRATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS
AFRICAINS RIVERAINS DE L'Océan
ATLANTIQUE



MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES
COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

COMHAFAT/ATLAFCO

LISTE DE PRESENCE

Atelier sous le thème
"Pour une meilleure compréhension de la pêche et des aires
marines protégées dans l'accord sur la conservation et
l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne
relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et sa mise en
œuvre dans la région COMHAFAT"
Les 18-19 mai 2026
Hôtel ONOMO City Center -Casablanca

N°	Pays/Organisation	Nom et Prénom	Titre	Signature
1	Bénin	Mr HOUNKPATIN Faustin Comlan	Chef service d'appui au développement de l' aquaculture /Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	
2	Cameroun	Dr KEMGANG Henry Serge	Directeur des Pêche de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques, Point Focal BBNJ /Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	
3	Côte d'Ivoire	Mr YAO Brou Fernand	Coordonnateur du projet de conservation de la biodiversité halieutique /Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.	
4	Gabon	Mr NYAMA Mouketou Clauvice	Conseiller Technique /Ministère de la Mer, de la Pêche et de l'Économie Bleue	
5	Gambie	Mme SAMATEH Fanta Bojang	Deputy Permanent Secretary /Ministry of Fisheries and Water Resources and national assembly Matters	
6	Ghana	Mme ODOI Richner Naa Krokor	Deputy Director/Ministry of Fisheries and Aquaculture (MoFA)	

7	Guinée	Mr DIALLO Tafsir	Conseiller Juridique / Ministère de la pêche et de l'économie maritime	
8	Guinée Bissau	Mr MANE Mussa	Conseiller du ministre des Pêches et de l'économie maritime /Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime	
9	Guinée Equatoriale	Mr NGUEMA Asangono Mariano	Directeur des pêches point focal de l'Accord BBNJ /Ministère de l'Agriculture de l'Elevage des Forêts, de la Pêche et de l'Environnement	
10	Libéria	Mr WEHYE Austin Saye	Director of Research and Statistics and BBNJ Focal Person /National Fisheries and Aquaculture Authority NaFAA	Absent
11	Maroc	Mr ANWARI Nabil	Chef de service de la coopération multilatérale/ Direction de la Stratégie et de la coopération /Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime	
12		Mme HASSOUNI Fatima Zohra	Chef de division de la durabilité et aménagement des ressources halieutiques Direction des Pêches Maritimes /Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime	
13	Mauritanie	Mr GUEYE Djiby	Chef de service aménagement à la Direction de l'aménagement des ressources halieutiques /Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires	
14	RDC	Mr KOFFI Mulumba Casimir	Directeur chef de service production des pêches et ressources halieutiques (DPPRH) /Ministère de la Pêche et de l'Elevage	



15	Sao Tomé E Principe	Mr GOMES Pessoa Lima Joao	Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture /Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural	
16	Sénégal	Mme KANE Fatimata	Représentante /Ministère des pêches, des infrastructures Maritimes et Portuaires	
17	Sierra Leone	Mr MANSARAY Mamoud	Chef par intérim des statistiques, de la recherche et des politiques /Ministère des Pêches et des Ressources marines	Absent
18	Togo	Mr WOMPA Koffi Mawoulivi	Chef section Filières aquacoles Direction des productions halieutiques (DPH)/ Ministère de l'Agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire (MAPRASA)	
19	OMPDA	Mr TCHOKI Yemalin Appolinaire	Journaliste de la télévision nationale du Bénin-Membre OMPDA	
20	Expert International	Mr MESKI Driss	Expert international	
21	Consultant Juridique International	Mr CHAVARRIA Valverde Bernal Alberto	Consultant Juridique International	
22	Expert FAO	Mme FAGNANI Sarah	Consultante juridique internationale en droit et politique de la pêche, Division des pêches et de l'aquaculture/FAO	

32	Ambassade du Japon	Mr NAKATA Masahiro	Ambassadeur	中国
33		↓ Mme Nio MAKANA	Conseillère	吉沢 隆子
34	Londres- Royaume Uni	Dr Darius CAMEL	Commission des Pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC)	A distance
35	Washington/ Etats-Unis	Dr Hassan MOUSTAHFID	Administration Nationale des Océans et de l'Atmosphère (NOAA) des Etats-Unis	A distance
36	ECBD	Mme Despina SIMMONS	Directrice- Bureau Européen pour la Conservation et le Développement (EBCD)	A distance
37	Expert International	Mr Abdelmalek FARAJ	Expert International	A distance

Annexe III : Allocutions

Discours du Président en Exercice de la COMHAFAT

Prononcé par le représentant de la République de Guinée

Monsieur le Représentant du Royaume du Maroc ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;

Mesdames et Messieurs les représentants des différents Etats membres ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats et organisations partenaires, sans vouloir offusquer, permettez-moi de mentionner spécifiquement le Japon en sa raison de ses contributions en faveur de nos pays.

C'est avec beaucoup de plaisir que voudrais, au nom de Monsieur Fassou THEA, Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) de la République de Guinée, Président de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT, remercier le Royaume du Maroc, pour l'accueil d'un tel atelier « pour une meilleure compréhension de la place de la pêche et des Aires Marines Protégées dans l'Accord BBNJ et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT ».

Le Royaume du Maroc constitue un carrefour qui se renforce davantage. Nous souhaitons vivement que ce rôle continue à se renforcer au moment où l'on assiste à une reconfiguration de la géopolitique mondiale, à la reconstitution des groupes d'intérêts, marquée par l'affaiblissement voire la dislocation de certains groupes au profit d'autres.

Au cours de cette période, la COMHAFAT ne devrait pas rester à la marge, mais se renforcer davantage, solliciter et obtenir des Etats un mandat renforcé afin de jouer le rôle qui est le sien dans l'espace maritime de l'Océan Atlantique et au-delà dans la gestion des autres océans, eu égard à l'interdépendance entre ces différents espaces.

Monsieur le ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime de la République de Guinée, Président en exercice de la COMHAFAT me charge également de remercier le Secrétaire Exécutif pour le travail réalisé et les projets en cours.

Le thème qui nous réunit aujourd'hui est d'une importance capitale pour l'avenir des océans et, in fine, de l'humanité. En effet, la santé des océans n'est pas que celle de l'Océan. Elle ne saurait être également réduite qu'à la préservation de la biodiversité marine. Elle conditionne la vie sur terre, donc notre existence. En ce sens, on ne saurait mieux choisir.

Au nom de Monsieur le ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime de la République de Guinée, Président de la CM de la COMHAFAT, je souhaite plein succès à cet atelier.

Je vous remercie.

Tafsir DIALLO

Conseiller juridique

Coordonnateur du Projet PPF Economie Bleue

Allocution du représentant du Secrétariat d'État chargé de la Pêche Maritime

(Royaume du Maroc)

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,
Monsieur le Représentant de la Présidence en exercice,
Mesdames et Messieurs les experts et représentants des États membres,
Chers collègues,**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à l'ouverture de cet atelier pour vous souhaiter, au nom du Secrétariat d'État chargé de la Pêche maritime, la bienvenue dans la belle ville de Casablanca. Le Royaume du Maroc est particulièrement honoré d'accueillir cette rencontre cruciale organisée par la COMHAFAT, qui suit de près l'évolution de tous les instruments internationaux et œuvre sans relâche à en assurer une parfaite compréhension par ses États membres.

Mesdames et Messieurs,

Nos travaux porteront sur une thématique majeure et historique : la place de la pêche et des Aires Marines Protégées dans l'Accord BBNJ, ainsi que les défis de sa mise en œuvre dans notre espace régional. Cet accord sur la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale est crucial et véritablement unique en son genre. Face aux mutations de la gouvernance mondiale des océans, l'appropriation de ce traité n'est plus une simple option, mais une nécessité stratégique pour nos nations.

A cet égard, je tiens à souligner avec force que le Secrétariat d'État chargé des Pêches Maritimes et l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) ont suivi de très près toutes les étapes cruciales des négociations de cet accord. Nos institutions ont activement contribué à l'expertise technique indispensable qui a nourri et soutenu le travail remarquable effectué in situ par notre représentation diplomatique permanente à New York. C'est cette alliance entre rigueur scientifique, gestion sectorielle et action diplomatique qui nous permet aujourd'hui d'aborder cette nouvelle ère avec clairvoyance.

Mesdames et Messieurs,

La question de l'articulation de l'Accord BBNJ avec le secteur halieutique est multidimensionnelle et fondamentale. Le texte adopté confirme implicitement le rôle et le mandat des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) au niveau de la haute mer. Cependant, l'application concrète de ce traité soulève auprès de la communauté internationale des questions sur lesquelles nous devons impérativement nous pencher :

- Des interrogations subsistent quant à l'impact réel de l'application de l'accord sur les schémas de gestion et de conservation rigoureusement préconisés par ces ORGP.
- Nous devons analyser s'il y aura des interférences ou des chevauchements entre cette nouvelle application réglementaire et la mise en œuvre des mesures traditionnelles de gestion des ressources.
- Ces risques d'interférence pourraient se poser notamment à travers le déploiement des études d'impact environnemental (EIE) sur la haute mer, qui pourraient impacter nos flottes et nos modèles de gestion.

Dans cette perspective, cet atelier offre un cadre de réflexion opportun pour partager nos visions et identifier les leviers d'une mise en œuvre harmonieuse. Les sessions prévues à l'agenda — qu'il s'agisse de l'introduction au cadre stratégique et technique du BBNJ, de l'examen des outils de gestion par zone, de l'analyse de la complémentarité avec la gestion des pêches, ou de la table ronde finale sur nos priorités régionales — permettront de dégager des orientations claires pour sauvegarder les intérêts halieutiques de l'espace COMHAFAT.

Permettez-moi, pour conclure, de vous souhaiter à toutes et à tous un excellent séjour au Maroc.

Je formule le vœu chaleureux que nos travaux soient riches, constructifs et sources de recommandations concrètes pour l'avenir de la pêche et de la gouvernance océanique dans notre région.